

La lettre **AUX RIVERAINS**

N°62 JUILLET 2019



P4 ENGAGEMENT : ZÉRO ÉMISSION DE CO₂ EN 2050 **P7** NOUVEAU : UN VOL DIRECT NICE-PÉKIN **P8** FOCUS : FAIRE RESPECTER LES RÉGLEMENTS ANTI-NUISANCES **P11** BIODIVERSITÉ : UNE PROTECTION ACCRUE DE LA ZONE NATURA 2000 DU VAR

Ne survolons pas notre environnement,
VALORISONS - LE !

An aerial photograph of a beach. The top half of the image shows clear, turquoise water with visible ripples and small waves. The bottom half shows a wide, sandy beach with a light tan color. A thin line of white foam from a wave separates the water from the sand. The overall composition is vertical and symmetrical.

“ LES GENS NE FONT PAS DES VOYAGES,
CE SONT LES VOYAGES QUI FONT LES GENS. ”

John Steinbeck



AÉROPORT
NICE CÔTE D'AZUR

ÉDITO



Dominique Thillaud
Président du Directoire

Vols de nuit, procédures d'atterrissage et de décollage, exploitation au sol : des textes bien précis régissent l'activité aérienne sur notre territoire. Nul ne peut contester aujourd'hui leur pertinence et leur efficacité. Il n'en reste pas moins que nous constatons parfois quelques manquements.

Ils se comptent par dizaines par an. Cela peut paraître très peu au regard des milliers de vols qui décollent ou atterrissent chaque mois sur notre plateforme. Mais ne comptez pas sur nous pour en minimiser l'impact. Bien au contraire ! Forts du soutien et des prérogatives de nos partenaires institutionnels, nous mettons tout en œuvre, de la prévention à la sanction, pour éviter ces infractions.

Des règlements encore... Ceux qui protègent l'une des plus belles richesses naturelles de notre région : la zone Natura 2000 du Var. Récemment, l'Etat a choisi de sanctuariser encore un peu plus cette réserve ornithologique avec des mesures de protection supplémentaires. Même si elles nous imposent de nouvelles contraintes d'exploitation, soyez sûrs que nous les appliquerons à la lettre. Ce ne sont pas là de simples paroles. Comme souvent quand il s'agit de notre environnement, c'est un engagement fort et ferme de nos équipes !

Autre engagement, mais à plus long terme : celui de ne plus générer la moindre émission de CO₂ d'ici à 2050. Une obligation légale là-encore ? Non, une initiative collective et citoyenne, celle d'une quarantaine de gestionnaires aéroportuaires européens réunis sous la bannière Netzero2050 pour contribuer activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Aéroports de la Côte d'Azur est du nombre évidemment !

QUI ?

La Lettre aux Riverains est éditée par Aéroports de la Côte d'Azur

Directeur de la Publication : Dominique Thillaud, Président du Directoire

Directeurs de la Rédaction : Isabelle Vandrot, Chef du Département Développement Durable et Environnement, et Hélène Navarro, Directrice de la Communication

Rédacteur et suivi technique : Corinne Rugiu, Direction de la Communication

Rédaction : Jérôme Dumur — **Conception et mise en page :** Everie Communication

Impression : Aéroports de la Côte d'Azur — **Photos :** J. Kélagopian - H. Fabre - Fotolia

Document édité
selon le Label



N°ISSN : 1622-3039
Juillet 2019 - N°62





UN ZÉRO SINON RIEN

Zéro pointé... C'est le cauchemar de tout étudiant. C'est désormais le nouvel objectif de développement durable d'Aéroports de la Côte d'Azur ! Après la neutralité carbone de ses trois plateformes, (Nice Côte d'Azur, Cannes Mandelieu et Golfe de Saint-Tropez), l'entreprise niçoise s'attaque en effet à un nouveau challenge : supprimer purement et simplement ses émissions de CO₂ d'ici à 2050 !

Cet engagement a été pris dans le cadre de NetZéro2050, un plan d'action européen pour un transport aérien toujours plus respectueux de l'environnement. Lancé le 26 juin dernier par ACI Europe, l'association professionnelle des gestionnaires aéroportuaires européens, ce défi ambitieux mobilise, outre notre groupe, une quarantaine d'entreprises exploitant près de deux cents aéroports dans 24 pays différents. Tous entendent contribuer à la réussite de l'Accord de Paris, cet accord universel sur le climat visant à maintenir le réchauffement climatique bien en-dessous des deux degrés.

« Il est temps d'aller plus loin encore dans nos efforts, reconnaît Dominique Thillaud, président du directoire d'Aéroports de la Côte d'Azur. *Le récent rapport du GIEC et le changement de perception du transport aérien par le grand public exigent plus d'ambition de la part du gouvernement, des entreprises, des acteurs de la mobilité, et nous tenons à y répondre. NetZero2050 n'est pas une promesse que nous prenons à la légère et nous sommes certains que, grâce à la recherche et aux investissements, à l'échange de connaissances et aux partenariats, nous serons en mesure d'identifier les meilleures solutions pour la décarbonation de nos opérations aéroportuaires.* »



LE TRAM VA PLUS LOIN

Vendredi 28 juin, sous un soleil de plomb, le tramway a relié pour la première fois l'Aéroport Nice Côte d'Azur au cœur même de la capitale azurée, via la station souterraine Jean Médecin. Il a ainsi inauguré le second des trois tronçons de la Ligne 2, la dernière devant rejoindre le Port d'ici à la fin de l'année.

Grâce à quoi, les terminaux de Nice Côte d'Azur n'ont jamais été aussi faciles d'accès pour les Niçois et leurs hôtes. Trente minutes suffisent aujourd'hui pour basculer d'un bord à l'autre de la Promenade des Anglais. Une performance qui positionne ce moyen de transport comme une alternative crédible à la voiture. Le trafic routier autour de l'aéroport devrait s'en trouver sensiblement réduit. Une bonne nouvelle pour les riverains.

Le tram est d'autant plus attractif qu'il rayonne sur toute la ville grâce à ces nombreuses connexions avec le reste du réseau urbain niçois : la ligne 1 du tramway (vers le nord de la ville) et les lignes de bus qui desservent les collines niçoises. Les parcours et les fréquences de ces dernières seront d'ailleurs légèrement modifiés début septembre pour optimiser leur mise en relation avec le tramway.

CULTURE & LOISIRS

TOUTES VOS ENVIES EN LIGNE

nice.aeroport.fr, le site de l'Aéroport Nice Côte d'Azur, s'est récemment enrichi d'une nouvelle fonctionnalité. Avec MisterFly, notre partenaire, vous pouviez déjà acheter vos billets d'avion en ligne, sans frais de dossier, et les régler en quatre mensualités. Désormais, grâce à l'expertise de Ceetiz, l'un des sites leaders en France de la réservation d'activités culturelles, sportives ou de loisirs, nice.aeroport.fr vous offre aussi de "booker" les temps forts de vos prochaines vacances, que vous voyagiez en France ou à l'étranger, sur plus de 80 destinations. Un coupe-file pour un musée, une expérience œnologique, une nuit à l'opéra ou une virée en 4x4 : faites de vos rêves une réalité !



RESTAURATION UNE ODYSSEE GOURMANDE

Et si l'Aéroport Nice Côte d'Azur devenait votre cantine préférée ? Nul besoin d'un billet d'avion pour y faire le plus gourmand des voyages. Les zones publiques des deux terminaux offrent en effet de quoi largement évader vos papilles. Une escapade savoureuse qui passe par toutes les mers du monde ou presque. L'Atlantique dont Lobsta ramène le homard qui garnit ses salades et sandwiches. La Méditerranée et Saint-Tropez, le plus célèbre de ses villages dont *La Tarte Tropézienne* cultive le goût avec art. Le Pacifique qui baigne ce Japon où les créateurs de *Ramen ta faim* sont allés chercher la recette du ramen, fameux bouillon aux ingrédients riches et variés.

C'est aussi du Pays du Soleil Levant que nous vient Keisuke Matsushima, l'un des chefs préférés des Niçois. Il a associé son talent à celui du Lyonnais Jean-Christophe Ansanay-Alex, chef étoilé de l'Auberge de l'Île Barbe pour créer les box exquis de *Fly me to the food*. Autres escales tout aussi délicieuses : celle, très américaine way of live, que nous propose les hot-dogs chics et chocs de *Monsieur Albert* et celle, 100% gourmet, offerte par *L'Estivale*, la brasserie de Mauro Colagreco, chef du Mirazur, la table mentonnaise tout juste élue meilleur restaurant au monde.

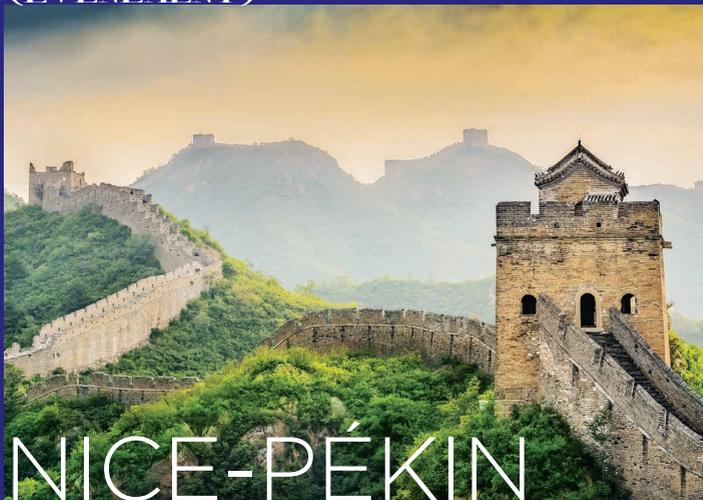


CERTIFICATION **L'ÉNERGIE SOUS CONTRÔLE**

Créée en 2011, la Norme Iso 50001 concerne le management de l'énergie. Elle offre aux entreprises qui s'y réfèrent, un cadre et des méthodes pertinentes pour optimiser leur gestion énergétique. Elle favorise ainsi les économies d'énergie et, de fait, contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Des vertues qui n'ont pas échappé à l'Aéroport Nice Côte d'Azur. La plateforme azurélienne s'est lancée dans cette nouvelle aventure en 2016 pour décrocher, un an plus tard, cette nouvelle certification.

Mais il en va de ce genre de label comme de l'amour : rien n'est jamais acquis et celui qui l'oublie peut tout perdre très rapidement ! Les équipes de l'aéroport niçois ont donc fait vivre leur système de management de l'énergie avec sérieux et dynamisme. Et les résultats sont au rendez-vous. Un audit de contrôle a eu lieu en mars dernier. Le verdict vient de tomber : c'est un sans faute ! L'auditeur n'a pas relevé la plus petite non-conformité. Une bonne nouvelle avant de se frotter à un rendez-vous autrement plus exigeant : l'audit de renouvellement qui, en 2020, décidera ou non d'un nouveau cycle de certification de trois ans.

(ÉVÈNEMENT)



NICE-PÉKIN EN DIRECT

Avec plus de 120 destinations directes, l'Aéroport Nice Côte d'Azur pensait avoir fait le plein et signé un record historique. C'était sans compter sur Air China qui a — agréablement — surpris tout son monde en annonçant dans les derniers jours de juin l'ouverture d'une ligne directe reliant Nice à Pékin, la capitale de la République Populaire de Chine. C'est le vol régulier le plus long jamais programmé au départ de la Côte d'Azur. Il démontre, s'il est encore des gens pour en douter, l'aura de notre belle région dans le monde et l'attractivité de son aéroport, solidement installé à la seconde place du ciel français.

Le premier Airbus A330-200 d'Air China se posera à Nice le 2 août prochain. La compagnie exploitera alors la ligne jusqu'à la fin octobre, à raison de 3 vols par semaine (mercredi, vendredi et dimanche). Une occasion formidable de découvrir l'une des plus belles vitrines du géant asiatique. Car Pékin n'est pas seulement la fille de Mao ; elle est aussi celle des empereurs et des dynasties légendaires, les Yuan, les Qing, les Ming, qui ont laissé à cette immense métropole un patrimoine hors du commun.

Ainsi, Nice-Pékin en direct, c'est le plus court chemin vers ces trésors de l'Humanité que sont la Grande Muraille, la Cité Interdite, le Palais d'été ou le Temple du Ciel. C'est aussi une occasion formidable de balayer certaines idées reçues en découvrant une autre culture et ceux qui la font vivre au quotidien. Alors, n'hésitez pas : réveillez le Marco Polo qui sommeille en vous !

MIEUX VAUT PREVENIR QUE PUNIR



GARE À LA PRUNE ! PILOTES OU COMPAGNIES AÉRIENNES RISQUENT DE LOURDES AMENDES EN CAS DE MANQUEMENT AUX RESTRICTIONS PRISES SUR DE NOMBREUX AÉROPORTS FRANÇAIS POUR PRÉSERVER LA SÉRÉNITÉ DE LEURS RIVERAINS. IL YA POURTANT MIEUX QUE LA SANCTION : LA PREVENTION ET DONC L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION. C'EST LA VOIE CHOISIE PAR L'ACNUSA, LA DGAC ET L'AÉROPORT NICE - CÔTE D'AZUR.

De toutes les prérogatives de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporutaires (lire aussi Paroles d'Expert, page 10), il en est une que redoutent plus particulièrement les compagnies aériennes : le pouvoir de sanction.

Comme le stipule l'article L. 6361-12 du Code des Transports, il revient en effet à l'ACNUSA d'instruire les dossiers portant sur les manquements aux arrêtés de restriction pris sur les aéroports français. Et de statuer alors sur le sort des fautifs !

Ceux-ci n'encourent pas qu'un simple rappel à l'ordre. Ils risquent bien davantage : des amendes. Et elles sont souvent amères pour ceux qui les reçoivent ! Il leur en coûte en effet jusqu'à 20 000 euros quand l'objet du délit concerne le respect

des trajectoires, voire le double si le manquement porte sur les restrictions horaires (vols de nuit ou usage de certains types d'aéronefs, en fonction de la classification acoustique).

ÉCARTS DE CONDUITE

Depuis 2014, l'ACNUSA a ainsi infligé près de 20 millions d'euros d'amendes aux différentes compagnies qui sillonnent le ciel français. Des sanctions financières qui, hélas, n'empêchent pas les transporteurs aériens de commettre encore un nombre conséquent d'infractions. En 2018, la Direction Générale de l'Aviation Civile a ainsi dressé près de 350 procès-verbaux et, dans plus d'un cas sur deux, l'affaire s'est soldée par une condamnation.

Comme tous les aéroports français, Nice Côte d'Azur connaît malheureusement son lot d'irrégularités. D'autant que sa réglementation est particulièrement protectrice. La défense des riverains a conduit à mettre en place des procédures de décollages et d'atterrissage contraignantes et de nombreuses restrictions. Celles-ci concernent essentiellement les vols de nuit et l'usage des APU, moteurs auxiliaires que les avions utilisent au sol pour la génération d'énergie et de climatisation.

Des mesures auxquelles quelques pilotes ou les compagnies qui les emploient ont parfois du mal à se plier. « On a fini l'année avec seize manquements concernant les vols de nuit et vingt-trois pour les trajectoires, confie François Janin, Chargé d'Etudes Environnement et des Relations Riverains au sein d'Aéroports de la Côte d'Azur. Rapporté aux milliers d'avions qui fréquentent notre plateforme tout au long de l'année, cela peut paraître peu. Pour autant, à nos yeux, compte-tenu de nos ambitions en matière d'environnement et les moyens et l'énergie que nous mettons en œuvre pour y satisfaire, ce bilan est encore trop élevé. Il est d'autant plus regrettable que tout le monde



est pris en faute, l'aviation d'affaires comme l'aviation commerciale, les grandes compagnies comme les plus modestes. »

MÉCONNAISSANCES

Un constat qui a conduit l'ACNUSA à s'associer à l'ensemble des acteurs de la plateforme niçoise afin de conjuguer leurs efforts et leurs compétences pour réduire à l'avenir, de façon conséquente, le nombre d'infractions commise sur et autour du second aéroport de France.

Première étape de cette action : comprendre le phénomène, expli-

quer comment des pilotes compétents et des entreprises responsables, soumises à longueur de temps à une réglementation contraignante, en arrivent à déraiper !

Pour certains, c'est la faute d'un trop plein d'optimisme. « Ceux-là programment leurs vols trop proches des limites réglementaires, explique Philippe Guivarc'h, l'un des dix membres du collège de l'ACNUSA. Il suffit que la météo ou le trafic les retarde pour qu'ils se présentent en dehors des horaires autorisés. Mais le plus souvent, c'est la méconnaissance des règles et des procédures qui est à l'origine des manquements. A Nice, les

JUGEMENT CÉLESTE... *Cela fait vingt ans cette année que l'ACNUSA s'est vu conférer le pouvoir de sanction par l'Etat. Une mission strictement encadrée. Chaque dossier est instruit par un "agent assermenté instructeur" issu de la Direction Générale de l'Aviation Civile. La procédure est écrite. Chaque dossier comprend le procès-verbal engageant les poursuites, les éventuelles observations de la compagnie contrevenante ainsi que tous documents aidant à la compréhension des faits (relevés radars, transcription radio, données météorologiques...). Le dossier est analysé lors d'une séance plénière qui, une fois par mois, réunit les dix membres formant le collège de l'Autorité et les sept membres associés, dont Isabelle Vandrot, chef du département développement durable et environnement au sein d'Aéroports de la Côte d'Azur. A cette occasion, le "jury" écoute le rapporteur permanent et le représentant de la compagnie avant que le collège ne décide d'une éventuelle amende et module son montant en fonction des circonstances (plus d'infos sur www.acnusa.fr).*

approches sont complexes, ce qui demande aux pilotes ou aux compagnies découvrant la plateforme de les étudier en amont afin de les appréhender en totalité. »

UNE FICHE DE RÉVISION

La réflexion commune, menée sous l'égide de l'ACNUSA au cours de l'hiver dernier a conduit notamment à la rédaction d'un document pédagogique destiné à sensibiliser les équipages aux règles environnementales. Le Département Déve-

loppement durable et Environnement de Nice Côte d'Azur, associé à l'ACNUSA et la DGAC, a ainsi rédigé son "briefing Environnement Nice Côte d'Azur". Ce document aussi concis que précis récapitule toutes les règles à respecter sur la plateforme niçoise.

Vols de nuit, utilisation des APU et trajectoires de décollage et d'atterrissage : tout y est clairement exposé. « Pour plus d'efficacité, nous avons conçu ce flyer avec l'aide des professionnels de terrain, assistants et chefs d'escales,

souligne François Janin. Disponible en anglais et en français, il est consultable en ligne sur notre site internet. Ce printemps, le Département Développement Compagnies l'a également remis aux compagnies qui se posaient pour la première fois à Nice. Il a été plus largement diffusé à toute notre clientèle, à commencer par les assistants aéroportuaires, les mieux à-même de sensibiliser les pilotes au respect des règlements. »

Rendez-vous est pris dès le début de l'année prochaine pour mesurer concrètement les effets de cette campagne d'information.

PAROLES D'EXPERT

LE CIEL ET LA TERRE FONT-ILS BON MÉNAGE ? EN D'AUTRES TERMES, LE TRANSPORT AÉRIEN EST-IL COMPATIBLE AVEC LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ? EN TOUT CAS, L'ACNUSA Y TRAVAILLE COMME NOUS LE CONFIE L'UN DE SES MEMBRES, PHILIPPE GUIVARC'H.

L'ACNUSA : "Cette autorité administrative indépendante célèbre cette année ses vingt ans puisqu'elle a été créée par la loi n° 99-588 du 12 juillet 1999. Par son indépendance et l'étendue de ses missions, elle reste unique au monde. Elle est notamment en charge de l'homologation des systèmes de mesure du bruit et de la surveillance de la qualité de l'air mis en place par chaque aéroport et du suivi qualitatif des informations ainsi recueillies. Elle intervient également au niveau du Plan d'exposition au bruit, du Plan de gêne sonore et des plans de protection de l'atmosphère. L'ACNUSA, donne son avis sur les pro-

cédures aériennes ou bien encore publie un rapport annuel détaillé, riche de nombreuses préconisations destinées aux différentes administrations et d'acteurs de l'aérien. Et puis, en tant qu'autorité de médiation, elle prévient les risques de conflit entre riverains et aéroports en rencontrant régulièrement le terrain via les commissions consultatives environnementales."

La tendance : "Les professionnels du transport aérien prennent désormais en compte les problèmes spécifiques des riverains. Le dialogue entre les deux parties est ainsi plus constructif que jamais. Les arrêtés de restriction se sont d'ailleurs multi-

pliés, apportant un confort accru à la population. Nous souhaiterions poursuivre ces efforts en limitant, par exemple, les vols de nuit ou en travaillant encore sur la qualité de l'air sur et autour des plateformes.

Nice Côte d'Azur : "En matière d'environnement, cet aéroport est plutôt en pointe comme en témoignent sa neutralité carbone ou la mise en place des pop-up pour l'aviation générale. Néanmoins, il peut encore progresser. L'arrivée de matériels de climatisation, fixes ou mobiles, serait ainsi un plus, réduisant encore le recours aux moteurs auxiliaires, les fameux APU pour l'aviation commerciale."



BIODIVERSITÉ DES NIDS BIEN GARDÉS

LA BASSE VALLÉE DU VAR ACCUEILLE 150 ESPÈCES D'OISEAUX DIFFÉRENTES. UNE RICHESSE QUI LUI VAUT D'ÊTRE PLACÉE SOUS HAUTE PROTECTION. C'EST ENCORE PLUS VRAI AUJOURD'HUI !

Le 24 avril dernier, les sternes, ai-grettes, alouettes, fauvettes et autres balbuzars qui fréquentent régulièrement les berges du Var, n'ont pas chanté plus que de coutume. Ils auraient pu pourtant, célébrant ainsi une excellente nouvelle : la signature par le Préfet des Alpes-Maritimes d'un arrêté portant sur la création d'une zone de protection du biotope sur l'embouchure du fleuve azuréen, à Nice et Saint-Laurent-du-Var.

« La partie Sud du fleuve, des Gorges du Daluis jusqu'à la mer, était déjà protégée, explique Sylvie Vieuxloup, Responsable des Systèmes de Management de l'Environnement au sein d'Aéroports de la Côte d'Azur. Elle est en effet classée dans son ensemble en Zone de Protection Spéciale (ZPS) Natura 2000, un réseau qui rassemble les sites naturels remarquables dans toute l'Europe. Or, remarquable, la plaine du Var l'est assurément par sa faune et, plus spécialement, par les oiseaux qu'elle abrite. Certains, tels que les sternes pierregarins, les sternes naines et les blongios nains, ont même trouvé l'un de leur ultime refuge sur les berges et les îlots varois. L'initiative préfectorale est donc bienvenue car il leur assure encore plus de protection. Il ne concerne bien sûr que l'embouchure du fleuve, mais c'est là que se concentre la majorité des spécimens. »

UN SANCTUAIRE

Que change la décision de l'Etat ? Elle encadre la présence humaine sur la zone encore plus strictement que par le passé. Elle interdit ainsi baignade, pêche, chasse, activités



nautiques, bivouac... Elle condamne l'accès au fleuve aux groupes de plus de 10 personnes, aux chiens non tenus en laisse, aux engins motorisés, drones y compris ! Et surtout, elle régleme les activités professionnelles aux abords de la zone.

« Les mesures mises en place pour garantir la survie et la reproduction des animaux nous impactent directement puisque nous sommes l'un des principaux riverains de la zone. D'autant plus que nous lancerons très prochainement les travaux de l'extension du Terminal 2 qui se fera tout près de la rive du Var. Pour minimiser les conséquences de ce chantier, plusieurs actions sont d'ores et déjà programmées : la réduction des nuisances lumineuses, la modération des vibrations pendant la période de nidification, la limitation de la circulation des camions, le suivi par un écologue pendant les phases

les plus critiques ou bien encore la remise en état de la digue au terme des travaux, accompagnée d'une réintroduction d'espèces locales menée en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux. »

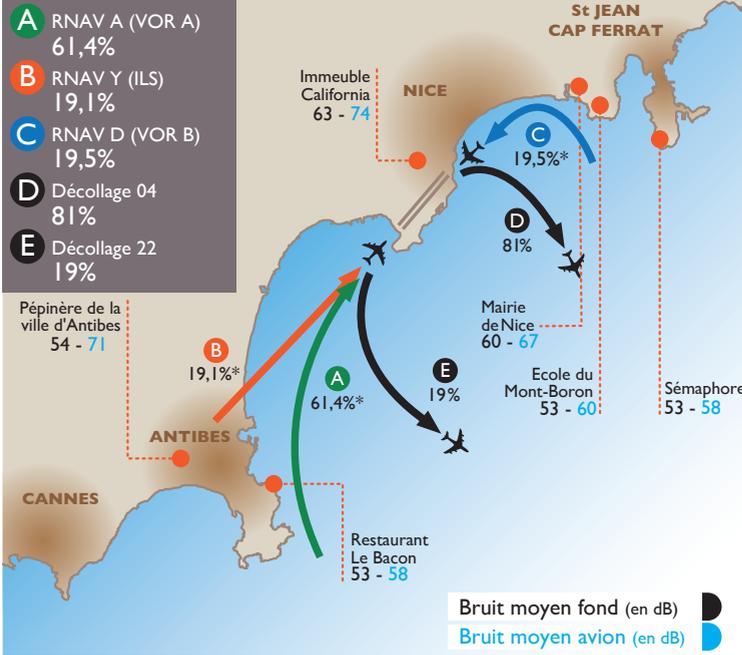
Ce sont là de lourdes contraintes, certes, mais elles seront respectées à la lettre. C'est que l'aéroport niçois à un attachement profond pour les plus légers des "plus lourds que l'air" qui croisent à ses abords. En témoignent sa participation au Comité de pilotage de la zone Natura 2000, le financement du suivi des sternes ou encore l'engagement de ses salariés qui, chaque année, se mobilisent de plus en plus nombreux pour ramasser les déchets sauvages qui souillent les berges (400 kilos de détritus, rien que pour la collecte de septembre dernier).

Retrouvez le bulletin d'information aux riverains sur www.nice.aeroport.fr "agir pour l'environnement".

Procédures d'atterrissage, de décollage et bruit (fin juin 2019)

- A** RNAV A (VOR A) 61,4%
- B** RNAV Y (ILS) 19,1%
- C** RNAV D (VOR B) 19,5%
- D** Décollage 04 81%
- E** Décollage 22 19%

Pépinière de la ville d'Antibes 54 - 71



| Localisation | nombre |
|----------------------|--------|
| Antibes | 17 |
| Nice Est | 8 |
| Nice Ouest | 8 |
| Nice centre/Nord | 2 |
| Cannes | 2 |
| Vence | 2 |
| Saint-Laurent-du-Var | 1 |
| Tourrettes-sur-Loup | 1 |
| Puget-sur-Argens | 1 |
| Mandelieu | 1 |
| Mougins | 1 |



| Cause | nombre |
|------------------------------|--------|
| Choix procédure ILS/RNAV A | 19 |
| Procédure RNAV D | 10 |
| Décollage 04 initial | 4 |
| Décollages 04 - passage côte | 4 |
| Vols de nuit | 2 |
| ACM | 1 |
| Survols | 1 |
| Suies | 1 |
| Approche | 1 |
| Sol/APU poste 2 | 1 |

Mesure de la qualité de l'air (Données journalières pour juin 2019)

